

AR PREFECTURE

063-256300443-20160620-D2016_15 **DEPARTEMENT DU PUY DE DOME**

Reçu le 22/06/2016

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU - ANNEE 2015

COMMUNE DE TOURS SUR MEYMONT



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DU BAS LIVRADOIS**

TÉL : 04 73 72 20 72 - FAX : 04 73 72 29 88

MAIL : syndicatbaslivradois@orange.fr

Le présent rapport a pour objet de présenter la situation du service d'alimentation en eau potable du Syndicat du BAS - LIVRADOIS sur le plan technique et financier après achèvement de l'exercice 2015 qui a couvert la période du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015

I - CONSTITUTION DU SYNDICAT :

Les communes d'AUZELLES, BROUSSE, CEILLOUX, DOMAIZE, SAINT DIER D'Auvergne, EGLISENEUVE DES LIARDS, SAINT JEAN DES OLLIERES, SUGERES, MANGLIEU, TOURS SUR MEYMONT, PIGNOLS et SALLEDES se sont groupées en Syndicat d'Etudes du BAS - LIVRADOIS qui a été constitué par arrêté de Mr le Préfet en date du 25 Octobre 1956.

Ce Syndicat a été transformé en Syndicat d'exécution et d'exploitation par arrêté du 18 Juillet 1960 et il regroupe les communes ci-dessus, à l'exception de celle de SAINT DIER D'Auvergne.

Par la suite, les communes de CUNLHAT, SAINT ELOY LA GLACIERE, SAUXILLANGES et ECHANDELYS ont adhéré au Syndicat pour la desserte de certains de leurs hameaux. Par délibération en date du 21 Novembre 2003, l'extension pour la totalité du territoire des communes de SAINT ELOY et ECHANDELYS a été acceptée. Par délibération en date du 02 Décembre 2005, le transfert du réseau de la commune de CUNLHAT a été accepté.

Le Syndicat regroupe actuellement 15 communes.

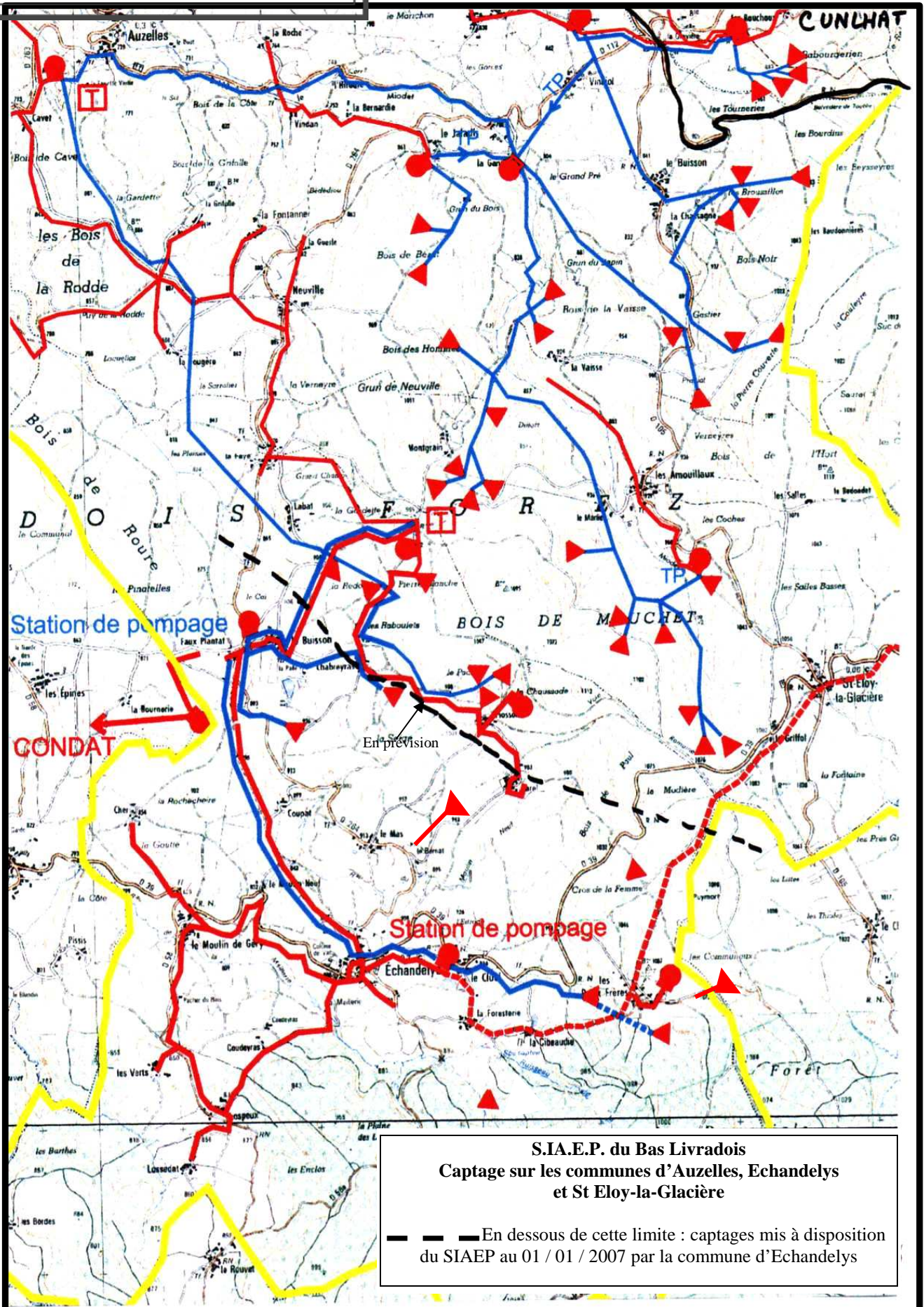
II - SITUATION GENERALE DU SYNDICAT :

La population sédentaire de **6 023 habitants** augmente fortement en période estivale. Le Syndicat compte désormais **4 704 abonnés** (1 compteur = 1 abonné) en 2015.

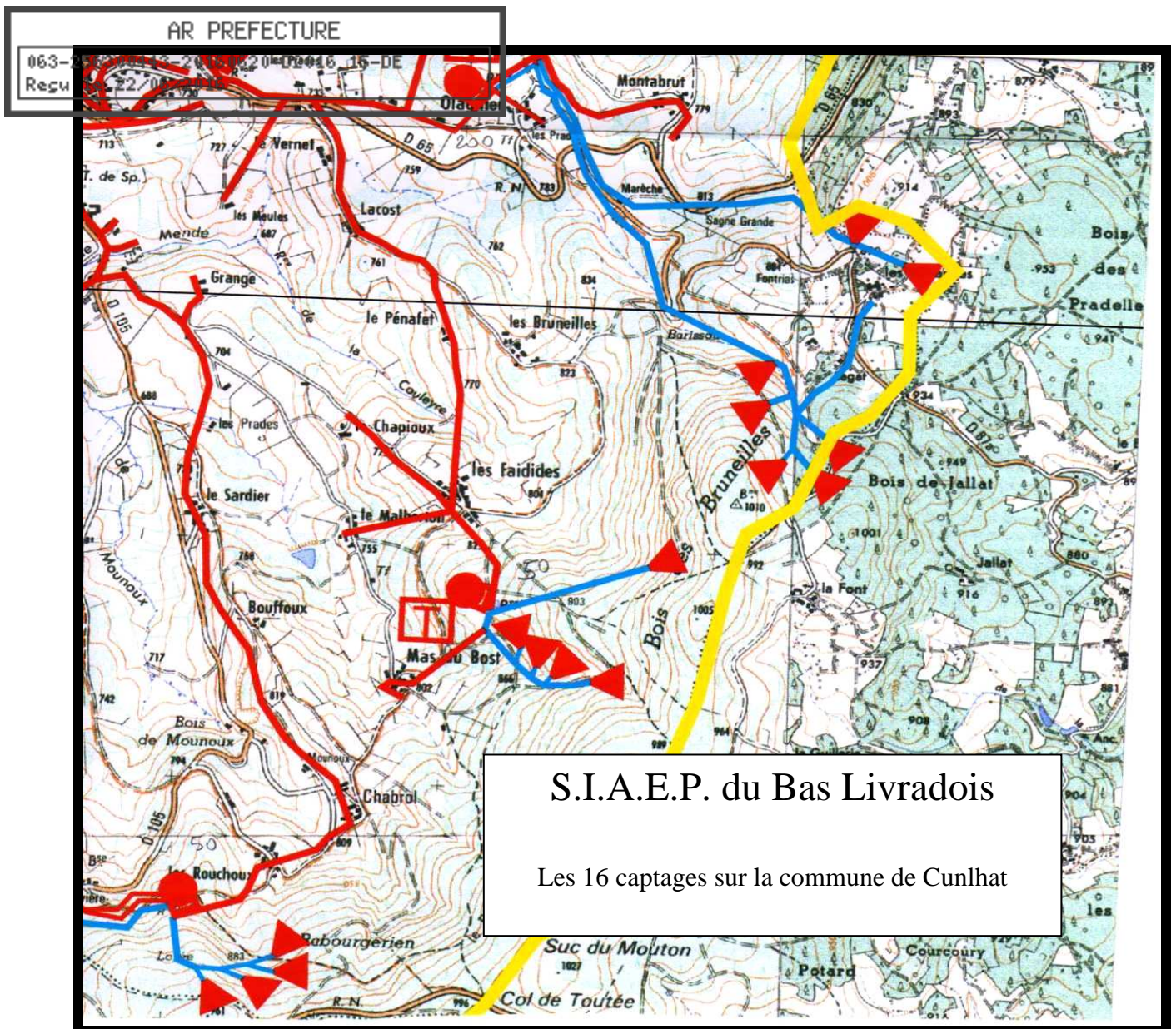
NOMBRE DE COMPTEURS

	AN 2011	AN 2012	AN 2013	AN 2014	AN 2015
AUZELLES	341	340	341	341	339
BROUSSE	371	370	371	368	368
CEILLOUX	165	167	166	166	168
CUNLHAT dont 3 sur la Chapelle Agnon	855	855	849	854	854
DOMAIZE	269	270	269	271	272
ECHANDELYS	251	252	252	251	252
EGLISENEUVE DES LIARDS	114	113	115	116	117
MANGLIEU	313	317	316	317	319
PIGNOLS	163	165	165	167	170
SAINT DIER (non adhérente)	15	15	15	15	15
SAINT ELOY LA GLACIERE	66	66	66	66	66
SAINT JEAN DES OLLIERES	401	403	402	403	403
SALLEDES	350	354	356	356	357
SAUXILANGES	44	46	46	48	47
SUGERES	447	462	464	471	470
TOURS SUR MEYMONT	485	486	487	486	487
TOTAL	4 653 dont 448 compteurs secondaires	4 684 dont 453 compteurs secondaires	4 683 dont 450 compteurs secondaires	4 696 dont 444 compteurs secondaires	4 704 dont 441 compteurs secondaires

MODE DE GESTION : Le Syndicat est un établissement public à régie personnalisée, doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale, il ne perçoit pas de ressources sous forme d'impôt, il perçoit des subventions (*Conseil Général et Agence de l'Eau*).



Plan de situation des 38 captages situés sur les communes d'AUZELLES, SAINT ELOY, ECHANDELYS.



Le Syndicat dispose de 54 captages, de 22 réservoirs d'une capacité de 4 470 m³, de 5 stations de traitement (Cavet et Vindiol sur Auzelles, Labat sur Echandelys, Ollagnier et les Faidides sur Cunlhat) et de plus de 600 km de conduites (branchements non compris).

La majorité du réseau fonctionne par gravité, mais il existe aussi des pompages.

Ceux :

- internes aux stations

- sur la commune de Saint Jean des Ollières : pour l'alimentation du village de la Garde.

- sur la commune d'Echandelys : un au village du Faux - Plantat pour l'alimentation de la station de Labat, un à la station de Labat pour l'alimentation du village de Fiosson, un au réservoir du Cluel pour refouler l'eau à Deux Frères, un surpresseur à Deux Frères pour améliorer la desserte en eau potable du Bourg, du Griffol, de Sagneneyre, de Mongheol sur la commune de Saint Eloy et Deux Frères sur la commune d'Echandelys.

- un sur la commune de Cunlhat pour l'alimentation des branchements au Col de Toutée et un surpresseur à la station d'Ollagnier pour alimenter le village de Marèche.

Une interconnexion existe entre le S.I.A.E.P du BAS LIVRADOIS et

- le Syndicat RIVE GAUCHE de la DORE, la commune de LAPS et la commune de CONDAT-LES-MONTBOISSIER à qui le Syndicat **vend** de l'eau.

- le Syndicat de la FAYE à qui le Syndicat **achète** de l'eau pour alimenter quelques villages de TOURS et de CUNLHAT en raison de leur situation géographique.

A - Volumes

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
PRODUITS	588 269 m ³	684 072 m ³	578 595 m ³	637 954 m ³	559 673 m ³

Cette production est le volume d'eau prélevé sur les ressources du milieu naturel, et comptabilisé dans 8 points de comptage.

VENTES	2011	2012	2013	2014	2015
Aux abonnés	376 058 m ³	404 756 m ³	373 879 m ³	370 982 m ³	402 598 m ³
St Rive Gauche	70 493 m ³	81 282 m ³	76 820 m ³	84 879 m ³	49 294 m ³
Commune de Laps	15 073 m ³	13 935 m ³	11 323 m ³	835 m ³	7 103 m ³
Commune de Condat	4 885 m ³	4 843 m ³	5 262 m ³	6 271 m ³	5 595 m ³
	466 509 m³	504 816 m³	467 284 m³	462 967 m³	464 590 m³

B - Ratio de facturation ou rendement du réseau de distribution

Il s'agit du rapport entre l'eau vendue (*abonnés et collectivités*) et l'eau comptabilisée aux compteurs de production.

Rendement primaire : 77.46 %

Rendement net : 79.50 %

Les pertes correspondent aux fuites, au service incendie, aux vidanges de canalisations, à l'entretien des châteaux d'eau mais aussi aux lavages des stations où une grande quantité d'eau est nécessaire.

La période de relevé pour les abonnés peut influencer ce calcul puisque la période prise en compte débute mi Mars pour se terminer en Septembre.

Par exemple dans les volumes facturés en 2015, une partie a été consommée pendant l'été 2014.

Le système de télésurveillance mis en place par le Syndicat permet de contrôler le bon fonctionnement du réseau depuis le poste central d'Auzelles qui est relié à 14 sites.

Un rapport quotidien est émis automatiquement pour rendre compte des éventuelles fuites ou défaillances techniques.

Toutes les informations sont recueillies par liaisons radio ou par les lignes téléphoniques évitant ainsi des déplacements.

114 compteurs généraux répartis sur l'ensemble du réseau du Syndicat permettent, en complément de la télésurveillance, d'optimiser la détection des fuites.

C - Valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et des branchements, et l'existence d'une politique de renouvellement du service d'eau potable.

Il est de 93 / 120 pour l'année 2015.

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Pour l'année 2015, cet indice est de 0.66 m³/j/km.

E - Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Pour l'année 2015, cet indice est de 0.60 m³/j/km.

F - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchement.

Il est de 0.39 % pour l'année 2015.

G - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

C'est le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau distribuée.

Il est de 60 % pour l'année 2015.

H - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les Conseils Généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Il est de 0 € / m³ pour l'année 2015.

I - Consommation pour l'année 2014

La moyenne journalière totale d'eau fournie est de 1 273 m³ environ dont :

- Moyenne journalière pour les abonnés	1 103 m ³
- Moyenne journalière pour le Syndicat RIVE GAUCHE	135 m ³
- Moyenne journalière pour la commune de Laps	20 m ³
- Moyenne journalière pour la commune de Condat	15 m ³

La moyenne annuelle de consommation de **86 m³** par compteur d'abonné est légèrement supérieure à celle de 2014 qui était de 79 m³.

Jusqu'à présent, la référence INSEE qui était prise en compte était de 120 m³ par abonné.

Elle est cependant contestée au sein même des Agences de l'Eau.

Il est difficile de trouver une réponse unanime sur le niveau de la consommation d'eau du robinet moyenne en France pour un ménage ou un individu, aucun organisme ne paraît avoir centralisé ce type d'information.

- Suivant un programme établi et mis à jour par l'Agence Régionale Santé Auvergne, en 2014, 45 analyses ont été faites par le laboratoire de contrôle des eaux dans les différents points de prélèvements.

Ces résultats sont envoyés aux communes pour information et affichage.

13 autres analyses ont été faites aux stations ou aux réservoirs de Cavet, Labat, Vindiol, Les Faidides, Olagnier, et sur certains captages.

13 analyses d'auto contrôle pour l'arsenic ont été faites en sortie des stations de traitement afin d'assurer la maintenance de celles - ci (*recharge en GEH pour arsenic et neutralité pour reminéralisation*).

REMARQUES ET CONCLUSIONS EN GENERAL

Synthèse élaborée pour 2014 et reçue en 2015 à partir des résultats du contrôle sanitaire mis en oeuvre par l'ARS.

En application du code de la santé, le bilan réglementaire du contrôle sanitaire des eaux concernant leur propre unité de distribution est envoyé aux abonnés avec la facture.

Bactériologie : Qualité bactériologique satisfaisante. Sauf incidents rares, les eaux distribuées sont indemnes de germes indésirables.

Si une analyse se révélait non conforme, dès connaissance des résultats, le nécessaire est fait (purge, chloration supplémentaire)

Minéralisation : Eau douce, très peu calcaire, pouvant présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux.

Nitrates : Eau contenant peu ou pas de nitrates.

Fluor : Eau très peu fluorée, ne participe pas à la prévention de la carie dentaire.

Pesticides : Pas de traces de pesticides.

Arsenic : Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

CONCLUSION

Sur certaines Unités de Distribution, la qualité peut encore être encore améliorée puisqu'elle peut présenter ponctuellement des dépassements en arsenic ou des limites de qualité bactériologique.

VI - RAPPORT FINANCIER :

A - Encours de la dette au cours de l'exercice 2015

Capital restant dû au 01/01/2015	Annuité	Capital remboursé	Intérêts remboursés
434 712.22 €	54 701.29 €	36 226.02 €	18 475.27 €

SYNDICAT BAS LIVRAISOIS - 63 - 243 - BUDGET EAU

CA 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 783 361,55	G 912 639,62	G-A 129 278,07
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 142 765,80	H 342 266,61	H-B 199 500,81

REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 274 333,77 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 242 113,39 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		926 127,35 P= A+B+C+D	1 771 353,39 Q= G+H+I+J	845 226,04 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 139 000,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 139 000,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 783 361,55	= G+I+K 1 186 973,39	403 611,84
	Section d'investissement	= B+D+F 281 765,80	= H+J+L 584 380,00	302 614,20
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 065 127,35	= G+H+I+J+K+L 1 771 353,39	706 226,04

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	414 900,00	235 721,07	0,00	0,00	179 178,93
605	Achats d'eau	17 000,00	8 146,95	0,00	0,00	8 853,05
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	25 000,00	28 391,05	0,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	100 000,00	13 481,99	0,00	0,00	86 518,01
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	98 000,00	75 479,54	0,00	0,00	22 520,46
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 058,35	0,00	0,00	941,65
6066	Carburants	17 000,00	7 766,08	0,00	0,00	9 233,92
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	1 365,12	0,00	0,00	634,88
6132	Locations immobilières	200,00	94,50	0,00	0,00	105,50
6135	Locations mobilières	1 000,00	501,54	0,00	0,00	498,46
6137	Redevances, droits de passage et servitudes c	1 500,00	309,27	0,00	0,00	1 190,73
6152	Ent et Rép sur biens immobiliers	15 000,00	18 414,35	0,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	15 000,00	12 178,85	0,00	0,00	2 821,15
61558	Autres biens mobiliers	17 000,00	982,45	0,00	0,00	16 017,55
6156	Maintenance	16 000,00	8 948,15	0,00	0,00	7 051,85
6161	Primes d'assurances multirisques	15 000,00	11 871,53	0,00	0,00	3 128,47
618	Divers	7 000,00	920,00	0,00	0,00	6 080,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	600,00	518,10	0,00	0,00	81,90
6228	Divers - Frais d'analyses	20 000,00	6 140,17	0,00	0,00	13 859,83
6238	Divers	0,00	280,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6257	Réceptions	4 000,00	5 966,85	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissements	1 500,00	590,16	0,00	0,00	909,84
6262	Frais de télécommunications	14 000,00	9 749,99	0,00	0,00	4 250,01
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,08	0,00	0,00	99,92
63512	Taxes foncières	300,00	220,00	0,00	0,00	80,00
6353	Impôts indirects	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6358	Autres droits	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6371	Redevance versée aux agences de bassin au	23 000,00	22 346,00	0,00	0,00	654,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	302 550,00	234 793,72	0,00	0,00	67 756,28
6218	Autre personnel extérieur	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6332	Cotisation versée au FNAL	250,00	114,46	0,00	0,00	135,54
6336	Cotis au centre national et aux centres de ges	3 500,00	2 186,64	0,00	0,00	1 313,36
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés :	500,00	347,80	0,00	0,00	152,20
6411	Salaires, appointements, commission de base	180 000,00	140 069,88	0,00	0,00	39 930,12
6414	Indemnités et avantages divers	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	30 000,00	21 381,10	0,00	0,00	8 618,90
6453	Cotisations aux caisses de retraite	42 000,00	32 778,70	0,00	0,00	9 221,30
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 500,00	945,56	0,00	0,00	554,44
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 500,00	2 082,00	0,00	0,00	2 418,00
6471	Prestations directes	16 000,00	11 091,82	0,00	0,00	4 908,18

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	348,00	0,00	0,00	452,00
6478	Autres charges sociales diverses	23 000,00	23 447,76	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	72 000,00	71 082,00	0,00	0,00	918,00
701249	Reversement redevance pour pollution d'origin	72 000,00	71 082,00	0,00	0,00	918,00
65	Autres charges de gestion courante	22 000,00	15 151,72	0,00	0,00	6 848,28
6531	Indemnités	18 000,00	13 898,51	0,00	0,00	4 101,49
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	3 000,00	1 253,21	0,00	0,00	1 746,79
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		811 450,00	556 748,51	0,00	0,00	254 701,49
66	Charges financières (b)(5)	23 038,31	1 786,42	15 806,62	0,00	5 445,27
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 475,27	18 475,27	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 436,96	-17 243,59	15 806,62	0,00	0,01
6618	Intérêts des autres dettes	6 000,00	554,74	0,00	0,00	5 445,26
67	Charges exceptionnelles (c)	35 200,00	301,56	0,00	0,00	34 898,44
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	301,56	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	45 038,25				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		914 726,56	558 836,49	15 806,62	0,00	340 083,45
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	208 718,44	208 718,44			0,00
6811	Dotations aux amortissements immos corporel	208 718,44	208 718,44			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		208 718,44	208 718,44			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		208 718,44	208 718,44			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 123 445,00	767 554,93	15 806,62	0,00	340 083,45

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2014	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12.	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	70 000,00	0,00	60 000,00	10 000,00
2182	Matériel de transport	70 000,00	0,00	60 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 159 (3)	35 000,00	0,00	13 000,00	22 000,00
	Opérations d'équipement n° 161 (3)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	Opérations d'équipement n° 165 (3)	111 000,00	2 654,36	0,00	108 345,64
	Opérations d'équipement n° 166 (3)	176 403,98	2 296,00	0,00	174 107,98
	Opérations d'équipement n° 170 (3)	80 000,00	14 693,25	65 000,00	306,75
	Opérations d'équipement n° 171 (3)	131 000,00	0,00	1 000,00	130 000,00
	Total des dépenses d'équipement	618 403,98	19 643,61	139 000,00	459 760,37
16	Emprunts et dettes assimilées	36 226,02	36 226,02		0,00
1641	Emprunts en euros	36 226,02	36 226,02		0,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	2 076,13	0,00	47 923,87
27638	Créances pour les collectivités publiques	50 000,00	2 076,13	0,00	47 923,87
	Total des dépenses financières	86 226,02	38 302,15	0,00	47 923,87
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	704 630,00	57 945,76	139 000,00	507 684,24
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	75 502,00	75 502,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	75 502,00	75 502,00		0,00
139111	Agence de l'eau	30 819,00	30 819,00		0,00
13913	Départements	43 575,00	43 575,00		0,00
13914	Communes	10,00	10,00		0,00
13915	Groupements de collectivités	1 098,00	1 098,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	11 000,00	9 318,04		1 681,96
2315	Installations, matériel et outillage techniques	11 000,00	9 318,04		1 681,96
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	86 502,00	84 820,04		1 681,96
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	791 132,00	142 765,80	139 000,00	509 366,20

Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2014	0,00
--	------

C - Redevances de l'Agence de Bassin

Ci-dessous la lettre de l'agence intégrée dans le rapport :

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Édition mars 2016
CHIFFRES 2015

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,88 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 466 euros par an et une mensualité de 39 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 14 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr

www.prenons-soin-de-leau.fr



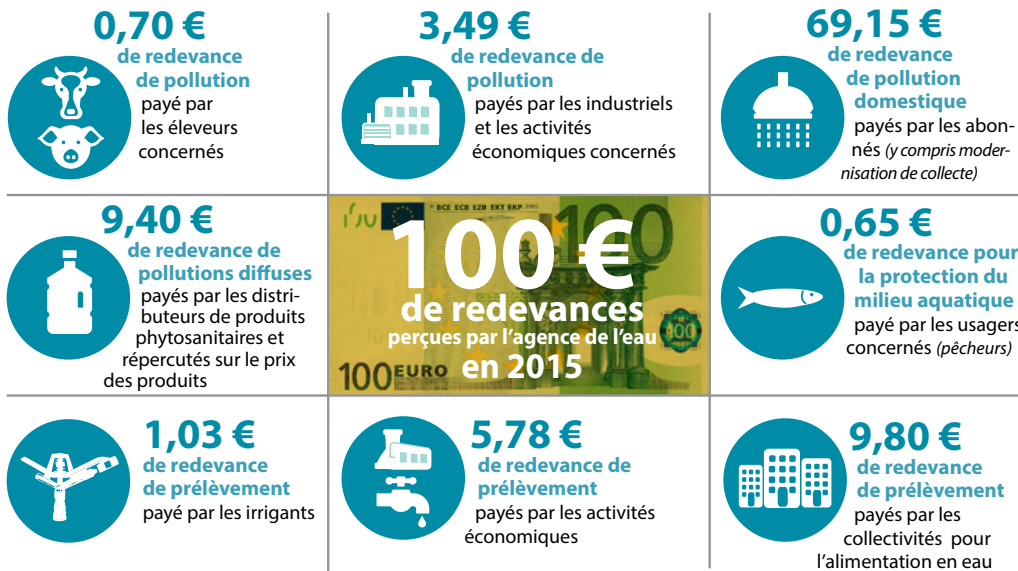
COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2015 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 14 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
 En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 303 millions d'euros dont 286 millions en provenance de la facture d'eau en diminution de 5 % par rapport à 2013.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB



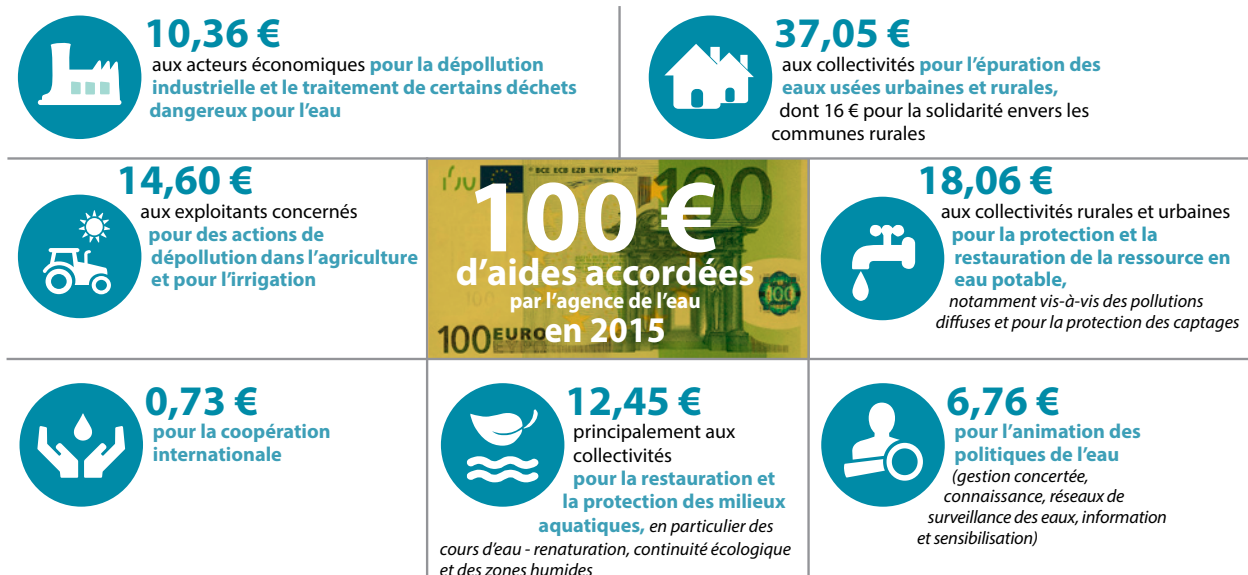
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2015

Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- l'agence finance un diagnostic individuel ou un accompagnement auprès de 4 200 exploitations agricoles pour réduire les pollutions

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- plus de 2 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et les performances des stations d'épuration
- l'agence finance également la réhabilitation de 2 600 installations d'assainissement non collectif
- 351 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales
- en agriculture, 49 nouvelles exploitations s'équipent pour extraire et exporter 7 622 tonnes de phosphore en dehors des bassins versants sensibles à l'eutrophisation

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 820 km de cours d'eau sont restaurés et 2 053 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau
- 204 ouvrages sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau
- 3 955 hectares de zones humides sont restaurés ou acquis

Pour préserver les ressources

- 92 % des captages prioritaires identifiés précédemment bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- 271 actions sont financées auprès des communes pour réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- 123 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires
- 38 chantiers de carénage s'engagent avec l'aide de l'agence pour réduire leur pollution

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence soutient 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 84 % du territoire
- pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elle finance l'animation de 362 contrats territoriaux qui couvrent 77 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- ici, avec les communes rurales : en 2015 l'agence de l'eau leur apporte 106 millions d'euros pour réaliser leurs projets pour l'épuration et l'eau potable
- ailleurs, pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, l'agence soutient 52 projets qui bénéficient à 227 000 habitants



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armor-Finistère

Parc technologique du Zoopôle

Espace d'entreprises Kérala - Bat. B

18 rue du Sabot

22440 PLOUFRAGAN

Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42

armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine

17 rue Jean Grémillon • CS 12104

72021 LE MANS CEDEX 2

Tél.: 02 43 85 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11

anjou-main@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339

45063 ORLEANS CEDEX 2

Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74

webmestre@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr

& www.prenons-soin-de-leau.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339

45063 ORLEANS CEDEX 2

Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25

centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Ouest atlantique

1 rue Eugène Varlin - CS 40521

44105 NANTES CEDEX 4

Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93

ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040

86282 SAINT-BENOIT CEDEX

Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81

poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts

Site de Marmilhat sud • CS 40039

63370 LEMPDES

Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62

allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec six délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Le Mans, Nantes et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur ordiphone et tablette

NOUVEAUTÉ 2016 QUELS POISSONS PEUENT NOS RIVIÈRES ?



Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un ordiphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement

Flashez directement le QRCode

L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



LES AGENCES DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



DTP571 • Conception et réalisation : DIC-AELB & DCED-AERM • mars 2016
Impression : Groupe Jouve - imprimé vert sur papier PEFC™ sous licence 10-31-1316
Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert • application : AERM&C

Il s'agit des frais d'analyses d'eau effectuées et qui se sont élevés à **6 140.17 € HT** en 2015.

E - T.V.A (Taxe sur la Valeur Ajoutée)

La fourniture de l'eau dans le cadre du service public est obligatoirement imposable à la TVA pour ce qui concerne les communes ou collectivités d'au moins 3 000 habitants ; elle est soumise au taux réduit de 5,5%.

F - Consommation et abonnement

Il existe :

- ❖ un seul tarif consommation d'eau pour l'ensemble des abonnés fixé par délibération du Comité Syndical.
- ❖ le montant de la redevance pollution est fixé par l'Agence de l'Eau.
- ❖ deux tarifs d'abonnement qui sont fixés par délibération du Comité Syndical :
 - un abonnement **principal** pour les habitations ou un premier branchement.
 - un abonnement **secondaire** qui concerne les exploitations, les prés et les jardins, *ceci depuis l'origine du Syndicat*. Ces abonnements ne peuvent être accordés qu'à des usagers possédant déjà un branchement et leur coût est la moitié du prix d'un abonnement principal.

G - Prix de l'eau

	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2016</i>
<u>Abonnés</u>		
- Abonnement principal.....	40.00 €	41.00 €
- Abonnement secondaire.....	20.00 €	20.50 €
- Prix du m ³	1.00 €	1.03 €
- Participation pour Redevance prélèvement (par m ³).....	0.09 €	0.09 €
- Contrôle qualité de l'eau (par m ³).....	0.08 €	0.08 €
- Redevance pollution appliquée aux abonnés (par m ³)	0.24 €	0.23 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Syndicat RIVE GAUCHE</u>		
- Prix du m ³	0.55 €	0.58 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Commune de LAPS</u>		
- Prix du m ³	0.65 €	0.68 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Commune de CONDAT les MONTBOISSIER</u>		
- Prix du m ³ à compter de la date de mise en service courant 2007.....	0.59 €	0.60 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %

Les tarifs appliqués sont fixés suivant des conventions pour le SIAEP RIVE GAUCHE de la DÔRE, la commune de LAPS et la commune de CONDAT les MONTBOISSIER et revisés chaque année par délibération du Comité Syndical.

DETAIL D'UNE FACTURE

Ce détail correspond à une facture pour un branchement principal dans une commune soumise à la redevance pollution et ayant une consommation de 120 m³ (référence INSEE pour établir ce calcul).

ANNEE 2015

<i>Libellé</i>	<i>Quantité en m³</i>	<i>Prix unitaire en Euros</i>	<i>Montant</i>
- Abonnement principal.....	1	40.00	40.00
- Consommation.....	120	1.00	120.00
- Participation pour Redevance prélèvement....	120	0.09	10.80
- Contrôle de la qualité de l'eau.....	120	0.08	9.60
- Redevance pollution.....	120	0.24	28.80
Total eau soumis à TVA.....			209.20
Total TVA à 5.5 %.....			11.51
TOTAL EAU.....			220.71 €

ANNEE 2016

<i>Libellé</i>	<i>Quantité en m³</i>	<i>Prix unitaire en Euros</i>	<i>Montant</i>
- Abonnement principal.....	1	41.00	41.00
- Consommation.....	120	1.03	123.60
- Participation pour Redevance prélèvement....	120	0.09	10.80
- Contrôle de la qualité de l'eau.....	120	0.08	9.60
- Redevance pollution.....	120	0.23	27.60
Total eau soumis à TVA.....			212.60
Total TVA à 5.5 %.....			11.69
TOTAL EAU.....			224.29 €

RAPPEL : Prix moyen du m³ en 2014 pour une consommation de 120 m³ :

1,715 Euros hors TVA, 1, 8093 Euros TTC avec les taxes et redevances.

Prix moyen du m³ en 2015 pour une consommation de 120 m³ :

1,7433 Euros hors TVA, 1, 8392 Euros TTC avec les taxes et redevances.

H - Recettes provenant des ventes d'eau

1 - Vente aux abonnés :

- en 2015, le total des recettes s'élève à **650 105.04 €** hors TVA.

La redevance pollution n'est pas comprise.
Elle est de 0.24 € pour l'année 2015.
Elle est calculée sur le volume d'eau consommé.

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
0.88 €	0.88 €	0.90 €	1.016 €	1.05 €	1.10 €	1.10 €	1.13 €	1.15 €	1.17 €	1.20 €

Soit + 36.36 % entre 2006 et 2016

Evolution du prix des abonnements principaux sur la même période.

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
37.50 €	37.50 €	37.50 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	39.00 €	40.00 €	41.00 €

Soit + 9.33 % entre 2006 et 2016

2 - Vente aux collectivités :

- SIAEP Rive Gauche de la Dore (recettes encaissées en 2015) : **44 985.87 €** hors T.V.A.
- Commune de LAPS (recettes encaissées en 2015) : **526.05 €** hors T.V.A.
- Commune de CONDAT les MONTBOISSIER (recettes encaissées en 2015) :
3 637.18 € hors T.V.A.

3 - Recettes provenant des travaux :

25 branchements nouveaux,
11 réouvertures de branchement,
3 réparations de compteurs gelés,
17 modifications de branchement,
ainsi que quelques réparations diverses et des réparations et contrôles de poteaux incendie.

Le montant encaissé s'élève à : **23 623.29 Euros** hors TVA.

Le Syndicat a procédé au renouvellement d'environ 120 compteurs, hors facturation.

I - Travaux

✓ Programme de travaux 2012 - 2013 (suite)

Ces travaux concernent d'une part, le renouvellement de la conduite principale de distribution d'eau potable (canalisations) entre les réservoirs de Dourbias (commune de Ceilloux) et Vironne (commune de Cunlhat) (2^{ème} partie), à partir du village de Sagnes, et d'autre part, la mise aux normes réservoirs d'Auzelles et de Dourbias (réhabilitation / sécurisation des chambres de vannes).

La subvention, d'un montant de 124 230.13 €, soit 40% du montant total des travaux de 310 575.34 € a été versée le 05 Mars 2015.

Programme de travaux 2013 - 2014 (suite)

Ces travaux concernent la réalisation de travaux de renouvellement, renforcement de la conduite principale de distribution d'eau potable dans le Bourg de Manglieu, et de

